



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET VILAINE

-----  
COMMUNE DE PLESDER  
-----

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 13 Octobre 2015**

L'an deux mil quinze, le Treize Octobre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la  
Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mme  
BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mr DELION Remy, Mr DELOFFRE  
Arnaud, Mr BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig.

**Procuration :** De Mme BONENFANT Nathalie à Mme BRYON Jocelyne  
De Mme MARY Cécile à Mme SIMON-GLORY Evelyne  
De Mr DELAROCHEAULION Frédéric à Mr COQUIO Patrick

**Absents Excusés :** Mme DESERT Magalie

Mr BAUX Mickaël a été élu **SECRETARE**

#### **Création de poste pour accroissement temporaire d'activité**

Mme Le Maire expose aux membres du conseil municipal, que le nombre d'enfants inscrits aux TAP a  
augmenté fortement depuis la rentrée scolaire. De ce fait le nombre d'agents qui encadrent est  
insuffisant.

Il est donc proposé au conseil municipal la création d'un poste d'animateur en CDD, pour cause  
d'accroissement temporaire d'activité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création du poste d'animateur pour cause d'accroissement temporaire d'activité.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

#### **SDJC – Avenants 8, 9, 10, 11, 12**

*Modifie et complète la délibération n°44/2015 du 7 Juillet 2015*

Le Conseil Municipal,  
APRES avoir entendu l'exposé de Mme le maire,  
VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°802013 du 3 Décembre 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'extension et de rénovation de la salle de jeunes et de la culture.

VU la délibération n°262014 du conseil municipal du 8 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune,

Lot n°5 : Menuiserie Aluminium

Attributaire : entreprise MARTIN Le Val 22830 PLOUASNE

Marché initial du 06 janvier 2015 - montant : 35 077,85€ HT

**Avenant n°8 : 1 274,00€ HT**

**Avenant n°9 : 4 654,72€ HT**

Nouveau montant du marché : 41 006,57€ HT

Objet : Grille de ventilation fenêtre + stores électrifiés

Lot n°11 : Electricité

Attributaire : entreprise LUSTRELEC ZA La Massue 35170 BRUZ

Marché initial du 06 janvier 2015 - montant : 23 971,57€ HT

**Avenant n°10 : 557,18€ HT**

Nouveau montant du marché : 24 528,75€ HT

Objet : Electrification des stores

Lot n°6 : Menuiseries intérieures

Attributaire : Menuiserie AUGUIN 7 bd Victor EDET 35580 GUICHEN

Marché initial du 06 janvier 2015 - montant : 20 400,00€ HT

**Avenant n°11 : - 1 743,35€ HT**

Nouveau montant du marché : 18 656,65€ HT

Objet : Suppression des rideaux

Lot n°1 : Gros Œuvre

Attributaire : entreprise JR Maçonnerie adresse : Les Landes Gimbert 35720 PLESDER.

Marché initial du 06 janvier 2015 - montant : 109 421,58€ HT

Nouveau montant de marché après avenants 1 : 119 949,47€ HT

**Avenant n°12 : - 477,80€ HT**

Nouveau montant du marché : 119 471,67€ HT

Objet : démolition muret en pierre

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les avenants ci-dessus
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**CCBR - Convention frelons asiatiques**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public jusqu'au 31/12/2015
- **DECIDE** que la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé est à la charge du propriétaire

### CDG35 – contrat d'assurance sur les risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire au contrat d'assurance sur les risques statutaires pour une durée de 4 ans
- DECIDE de souscrire au contrat aux conditions suivantes :

#### CNRACL :

Taux contrat : 5.75%

Garanties :

- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt
- Longue maladie
- Longue durée
- Temps partiel thérapeutique
- Disponibilité d'office pour maladie
- Allocation d'invalidité temporaire
- Maintien de salaire (en cas d'inaptitude définitive pendant la procédure de reclassement et retraite pour invalidité)
- Maternité
- Adoption
- Paternité
- Décès
- Accident du travail, maladie imputable au service, frais médicaux

Base de l'assurance : Traitement brut indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire et de façon optionnelle Supplément Familiale de Traitement et indemnités accessoires.

Nombre d'agents : 5

#### IRCANTEC :

Taux : 1,10%

Garanties :

- Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt
- Grave maladie
- Maternité
- Adoption
- Paternité
- Accident du travail, maladie professionnelle

Nombre d'agent : 1

- AUTORISE Mme Le Maire à signer le contrat

### Tarifs Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE que la Redevance d'abonnement s'élèvera à 84€
- DECIDE que la Redevance s'appliquant au m<sup>3</sup> s'élèvera à 1,30€

### SEGILOG – Renouvellement contrat licence informatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le contrat de licence informatique auprès de la société SEGILOG
- DECIDE que les crédits budgétaires seront prévus au budget principal
- AUTORISE Mme Le Maire à signer le contrat

### Parking Salle de Jeunes et de la Culture

Le stationnement des véhicules des utilisateurs de la Salle de Jeunes et de la Culture a toujours été problématique, puisqu'il n'existe pas de possibilité de stationnement à proximité du bâtiment. Les véhicules stationnent donc de part et d'autre de la rue Louis de Lorgeril (Route départementale).

Afin de sécuriser le stationnement des véhicules, notamment lors de manifestations se déroulant à la Salle de Jeunes et de la Culture, il est proposé au Conseil Municipal d'engager une réflexion sur l'aménagement de l'entrée de bourg par la rue Louis de Lorgeril, avec la création d'un parking et l'aménagement de la voirie, et inscrire au budget 2016 ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'engager la réflexion concernant la création d'un parking pour la Salle de Jeunes et de la Culture**
- **DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au budget principal 2016**

### SDE35 – Effacement du réseau rue Louis de Lorgeril et Imp Beaumanoir

Mme Le Maire explique au conseil municipal, qu'il faut profiter de la création du parking de la Salle de Jeunes et de la Culture pour entreprendre les travaux d'effacement de réseau Rue Louis de Lorgeril et Impasse Beaumanoir.

Le SDE 35 a fourni une étude sommaire concernant cette opération.

Cette étude ne comprend ni l'éclairage public, ni l'effacement du réseau téléphonique qui seront chiffrés dans le cadre de l'étude détaillée.

L'étude sommaire donne un ordre de grandeur du coût de l'effacement de réseau électrique évalué par les services du SDE35. Il doit permettre au Conseil Municipal de se positionner sur la suite à donner au dossier avant d'engager des dépenses d'étude détaillée.

Les subventions relatives à l'effacement des réseaux électriques sont attribuées sous réserve que tous les réseaux soient effacés (y compris éclairage public, téléphone...)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'engager les travaux d'effacement de réseau Rue Louis de Lorgeril et Impasse Beaumanoir**
- **DECIDE de demander au SDE35 la réalisation de l'étude détaillée de ce secteur**

### Budget Principal DM n°2

Il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante, afin d'augmenter le budget alloué à l'Espace d'Activité Multigénérationnel, terminer les aménagements et clore le programme.

#### Recettes d'investissement

Art 1323 Département + 13 200,00€

#### Dépenses d'investissement

Opération 12

Art 2128 Agencement de Terrain + 13 200,00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la décision modificative n°2 telle que détaillée ci-dessus**

## Budget Principal DM n°2

Depuis quelques temps maintenant les vestiaires du terrain de foot sont de plus en plus souvent dégradés. Plusieurs plaintes ont été déposées, le vandalisme persiste.

Afin d'éviter que cela se reproduise et garder ce bâtiment en état des aménagements peuvent être réalisés.

De plus le terrain va prochainement être utilisé par des équipes de Miniac-Morvan et Saint Pierre de Plesguen, il est donc prévu d'investir dans du mobilier urbain, et dans des buts rabattables.

Enfin, le terrain sera clos afin d'éviter que des véhicules puissent y accéder.

Le Fond d'Aide au Football Amateur peut subventionner ces investissements

Poteaux + grillage	383,95 €
4 potelets escamotables	1 600,00€
Mobilier urbain	6 892,27 €
Rénovation vestiaires	4 830,24 €
Buts rabattables + filets + roues	4 582,00 €
<b>Manque</b>	<b>18 288,46 €</b>

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DECIDE de demander une subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur, afin de financer la remise en état des vestiaires, et la rénovation des équipements du terrain de foot.**

Le Maire,  
Evelyne SIMON-GLORY

La Secrétaire de séance,  
Mickaël BAUX